



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rencontre du Ministre de la Communication avec la délégation de l'OIF :

Le rôle des médias dans le processus électoral à venir

Dans le cadre de sa mission technique liée au renforcement du dispositif francophone d'accompagnement de sortie de crise dans la Grande Ile, la délégation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), conduite par Monsieur Hugo Sada, Délégué à la Paix, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, composée de trois autres personnalités, a été reçue par le Ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, ce Jeudi 22 Décembre 2011 dans l'après-midi. A cette occasion, le Ministre de la Communication a été accompagné de son Secrétaire Général, du Directeur Général de la Communication ainsi que du Directeur Général de l'ORTM.

A l'issue de cet entretien, le Ministre de la Communication a indiqué que : *« la rencontre s'est surtout focalisée sur le rôle clé que doit des médias dans le processus électoral. Nous avons expliqué à cette délégation francophone que le Ministère a déjà élaboré un plan d'action pour l'appui du processus électoral de sortie de crise. Le Ministère de la Communication a déjà initié des campagnes de sensibilisations des citoyens lors de la confection des listes électorales par la CENI, il a mis en place des dispositifs d'accompagnement des journalistes dans l'exercice de leur métier à l'instar de la Commission d'éthique. L'OIF est engagée à apporter son soutien aussi bien matériel qu'en formation afin de mettre à disposition des expertises dans la régulation des médias qui s'avère fondamentale surtout durant la période transitoire »*. Ainsi, en guise de concrétisation de la coopération, des techniciens des deux parties (Ministère

de la Communication et l'OIF) vont rentrer en contact régulier, dès le mois de Janvier prochain, et mettre en place le plan d'action pour l'appui des médias afin de mieux assurer leur rôle avant, pendant et après les élections.

Selon le Chef de la délégation de l'OIF, les médias ont un rôle d'information et de sensibilisation mais ils doivent être également responsables dans le processus de sortie de crise. Cette délégation a expliqué que les médias peuvent être des facteurs d'appui au bon déroulement du processus comme ils peuvent être des facteurs perturbateurs en jouant le rôle inverse

Par rapport à l'environnement juridique qui régleme les médias à Madagascar, la délégation de l'OIF a également affirmé que « *partout dans le monde entier, l'élaboration de nouvelle loi ou de nouveaux textes réglementaires régissant le métier de journaliste n'est pas opportun pendant une période transitoire* ». Il faut laisser cette mission aux institutions compétentes mises en place après les élections », ont-ils recommandé. Sinon, l'OIF a suggéré la mise sur pied d'un dispositif transitoire pour la régulation des médias.

Par ailleurs, la question de réouverture de stations radios et télévisions fermées, pour diverses raisons, a été également évoquée lors de cette rencontre. Ainsi, le Ministre de la Communication a expliqué à ces vis-à-vis que : « *les fermetures de stations radios et télévisions privées sont : soit une décision purement judiciaire, soit suite à la décision prise par le régime de Transition en 2010 afin d'assainir le monde médiatique malgache après avoir constaté une ouverture illégale de stations radios ou télévisions privées dans toutes les Régions de Madagascar* ».

En ce qui concerne le rôle d'apaisement ou de déstabilisation joué par les médias, le Ministre de la Communication a souligné que son département a déployé des efforts afin de prendre des mesures adéquates en cas de non respect de l'éthique et de la déontologie du journalisme sans pour autant restreindre la liberté de presse et la liberté d'expression. Les mesures à prendre ne sont pas, obligatoirement, un emprisonnement ou un mandat d'arrêt à l'encontre du journaliste puisque le dialogue et le rappel à l'ordre font, entre autres, parties des mesures en cas de violation des textes législatifs et réglementaires sur la Communication.

Antananarivo, le 22 Décembre 2011

Le Service de la Communication

au Ministère de la Communication